

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - (N° 761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 23, substituer à la référence :

« L. 311-2 »

la référence

« L. 311-12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.